

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 octobre 2023**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à 20 heures, le Conseil Municipal  
En exercice : 11 légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence  
Présents : 11 de Monsieur Christian EXCOFFON, Maire.  
Excusés : 0  
Absents : 0 Présents : Denis BOURGEOIS ROMAIN, Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD,  
Votants : 11 Laetitia SOCQUET-JUGLARD, Jérémie MONGELLAZ, Dominique TEYPAZ,  
Thierry TEYPAZ, Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Loup MARTIN, Gérard VIALLIS,  
Marie-José LIGOUZAT.  
Date de la convocation :  
03/10/2023

A été élu secrétaire de séance : Jean-Loup MARTIN

**Délibération n° 2023-D56 – Désignation des membres du Conseil d'administration de la SPL Domaines  
skiabiles Crest-Voland - Cohennoz**

**Le Conseil Municipal,**

Vu la délibération n° 2021-D25 en date du 09 juin 2020 portant en partie sur la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) domaine skiable Crest-Voland/ Cohennoz ;

Vu la délibération n° 2023-D45 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2023 portant sur l'élection du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales partielles du 1<sup>er</sup> octobre 2023, il convient d'élire un représentant de la commune de COHENNOZ en qualité d'administrateur de la société « SPL DOMAINES SKIABLES Crest-Voland - Cohennoz », et ce pour la durée du mandat électif,

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales partielles du 1<sup>er</sup> octobre 2023, il convient d'élire un représentant de la commune de COHENNOZ au sein de l'Assemblée générale de la société « SPL DOMAINES SKIABLES Crest-Voland - Cohennoz », et ce pour la durée du mandat électif,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour) :**

- **Approuve** la composition du Conseil d'Administration et décide de désigner en qualité de premier administrateur de la société « SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND/COHENNOZ », représentant la commune de COHENNOZ, et ce pour la durée de son mandat électif :
  - Mr EXCOFFON Christian
- **Décide** de désigner en qualité de représentant la commune de COHENNOZ à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société « SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND/COHENNOZ » :
  - Mr EXCOFFON Christian

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20231010-2023-D56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023

Publication : 12/10/2023

- **Autorise** le représentant de la commune de COHENNOZ à accepter, toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la « SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND/COHENNOZ » (Présidence, Vice-Présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc.),
- **Confère** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet (i) d'ordonner le versement de la part de capital souscrite par la commune de COHENNOZ dans les proportions ci-dessus indiquées et (ii) de signer les statuts de la société « SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND/COHENNOZ » et toutes pièces de constitution y afférentes.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Christian EXCOFFON

Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdit.  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20231010-2023-D56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023

Publication : 12/10/2023